



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

VILLE D'ANTONY

2025 - 2030

Table des matières

Préambule	2
1/ Diagnostic de territoire.....	3
Analyse socio-démographique.....	3
Composition des ménages	4
Programmation de logements	4
Population de moins de 18 ans	4
2/ Eléments de bilan des actions du PEDT 2022-2025	5
Le PEDT en quelques chiffres.....	5
Rappel des objectifs éducatifs	5
Eléments de bilan des actions	6
3/ Périmètre du PEDT 2025/2030	9
Un élargissement du public cible	9
Une temporalité plus cohérente.....	9
Un suivi sur tous les temps de l'enfant.....	9
4/ L'offre éducative antonienne.....	10
L'Education à Antony en chiffres	10
Les temps déclarés	11
Organisation hebdomadaire du temps de l'enfant.....	11
5/ L'ambition d'une communauté éducative au cœur des échanges et des actions autour de l'enfant	12
Mise en œuvre de la concertation des acteurs éducatifs à l'élaboration du nouveau PEDT	12
6/ Les axes éducatifs et objectifs opérationnels du PEDT 2025-2030	14
Trois axes majeurs....	14
... déclinés en objectifs généraux et opérationnels	16
7/ Suivi et évaluation.....	25
Comitologie du PEDT et Plan mercredi	25
Les critères de suivi	25
8/ Plan mercredi	27
Annexes.....	28
Liste des ACM et structures de la ville	28
Liste des écoles maternelles et élémentaires de la ville	29
Tarifs Municipaux applicables pour l'année 2024/2025	30

Préambule

Le PEDT est un document cadre formalisant les ambitions éducatives d'un territoire. Il formalise les objectifs fixés par les partenaires éducatifs.

Le PEDT s'inscrit dans une démarche qualité intégrant :

- La continuité éducative
- L'inclusion et accessibilité de tous aux actions portées sur le territoire
- Un diagnostic et suivi ancré sur le territoire
- La diversité et qualité de l'offre

2025 marque une évolution dans le PEDT antonien. En effet, le précédent PEDT 2022/2025 arrivant à échéance, les acteurs porteurs des actions ont travaillé dès l'automne 2024 au bilan de ce dernier afin de se focaliser sur l'élaboration conjointe des axes de travail à venir pour le PEDT 2025/2030.

Dès cette phase de bilan, il a été souhaité de faire évoluer la temporalité du PEDT de 3 à 5 ans. Permettant alors un suivi à moyen terme mais aussi de laisser le temps aux actions de se mettre en place et apporter leurs effets.

Ce PEDT est assorti d'une labellisation « Plan Mercredi » engageant au développement d'une offre éducative structurée et de qualité sur les temps d'accueil du mercredi. Les objectifs éducatifs ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation sont les mêmes que pour le PEDT.

Le PEDT, porté par la direction de l'Education et plus spécifiquement par le service Périscolaire et Actions Educatives (SPAÉ), est pensé comme un outil commun à l'ensemble de la communauté éducative élargie.

A ce titre-là, il a été construit dans une démarche collaborative et porte l'ambition d'être un outil de référence tout au long de la période de mise en œuvre.

1/ Diagnostic de territoire

La population d'Antony est en croissance continue depuis 1982, avec une densité supérieure à la moyenne nationale. Elle est plutôt homogène, avec une forte proportion de cadres et de professions intermédiaires, et une médiane du revenu disponible supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale (revenu disponible par unité de consommation de 32 000€ sur Antony contre 29 720€ sur les Hauts-de-Seine et 23 080€ en France en 2021). Elle est également attractive pour les seniors, qui représentent plus de 23% des habitants.¹

Antony charme ceux qui la découvrent grâce à la qualité de vie qu'elle offre à proximité de Paris : des espaces verts, de l'habitat individuel, de nombreux services publics, des animations pour tous les âges, des associations très actives, une vie associative et culturelle riche et accessible à tous... L'espace et la sérénité que lui confèrent ses parcs, squares publics et jardins privés sont autant de respirations dans un paysage urbain. Sa vitalité se reflète dans son dynamisme économique : plus de 600 commerces, artisans et services divers, et plus de 160 entreprises sont répartis sur tout le territoire.

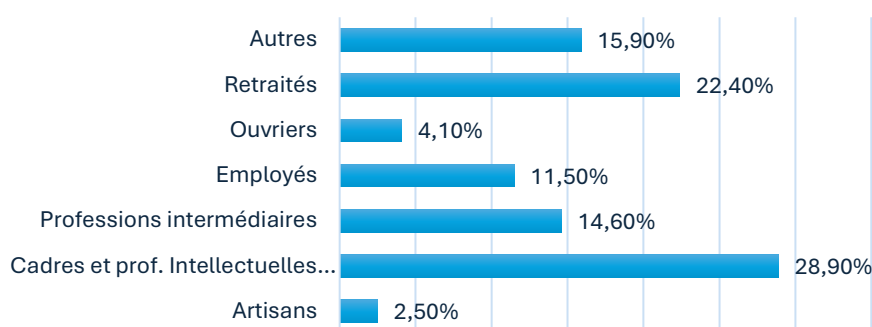
Après une diminution de la population antonienne sur la période 1975-1982, celle-ci connaît un regain démographique continu depuis 1982. La commune gagne ainsi 8 296 habitants entre 1982 et 2020 atteignant 62 906 habitants en 2020.

La ville dispose de 30 000 logements dont 92,26% sont des résidences principales RP 2020, dont 16,55% sont des résidences HLM. 57,62% Des résidences principales sont occupées par des propriétaires

Analyse socio-démographique

Sur la période 2014-2020, la ville a observé une progression importante des PCS « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise » (+20%) et « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (+14%). Toutes les autres professions et catégories socioprofessionnelles connaissent une diminution de leur population.

Catégories socio-professionnelles - 2020



La population des « Retraités » est la seconde population la plus importante de la commune (22,4% de la population), derrière les « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (28,9% de la population). La catégorie des « Ouvriers » est celle qui connaît la baisse la plus importante dans la population (-3%).

¹ Diagnostic CTG 2024 – Sources recensements 2020 et 2021

Composition des ménages

En 2020, les ménages avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) représentent la part la plus importante des ménages d'Antony (38,2%). Cependant, leur tendance est à la diminution de - 2,1 points dans la population générale par rapport à 2009.

Composition des familles avec enfants de moins de 25 ans					
	Aucun enfant de - de 25 ans	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou +
2014	44,6%	22,8%	22,8%	7,9%	1,9%
2020	44,7%	23,4%	22,7%	7,3%	1,9%
Évolution	+0,1 pt	+0,6 pt	-0,2 pt	-0,6 pt	+0,1 pt

Programmation de logements

En termes de logement, Antony se caractérise par :

- Une programmation de 5678 logements à l'horizon 2045 sur la commune.
- Un taux de vacance stable et raisonnable (6% sur la période 2014-2020).
- Une majorité de « grands logements » : 76,9% du parc de logements se compose d'au moins 3 pièces.

Depuis 2021, deux grands programmes de constructions de logements ont été amorcés : la ZAC Jean Zay et la ZAC Antonympole. Ces deux grands programmes de logements (+1094 logements pour Jean Zay et +4230 logements pour Antonympole) ont des dates de livraison étalés jusqu'à 2045.

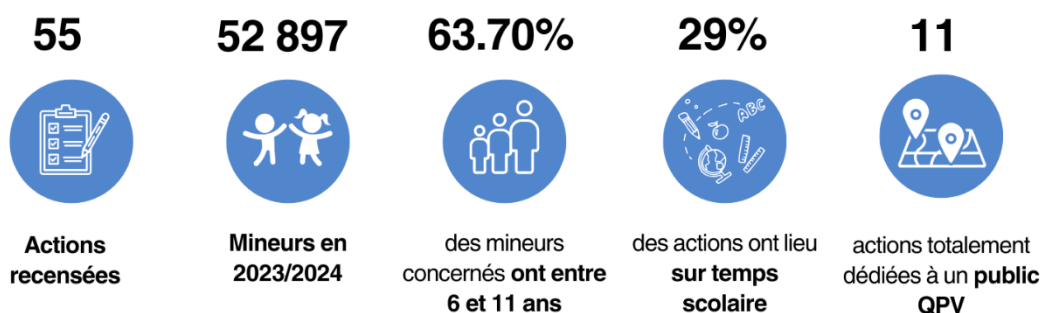
Population de moins de 18 ans

La ville d'Antony compte plus de 13 500 enfants et jeunes de moins de 18 ans, soit près de 21% de la population. Elle propose une offre diversifiée d'accueil, d'animation, d'éducation, de loisirs et de culture pour ces publics, en lien avec les partenaires locaux. Elle fait face à des défis tels que la baisse du nombre d'enfants d'allocataires, la part importante des familles monoparentales au chômage ou inactives, la capacité d'accueil théorique en EAJE, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, ou encore l'accès aux droits et à la citoyenneté des jeunes.

	Effectifs	Part sur la population totale
Moins de 3 ans	2 397	3.81%
De 3 à 5 ans	2 445	3.89%
De 6 ans 11 ans	4 667	7.42%
De 12 à 17 ans	3 973	6.32%
De 18 à 24 ans	5 287	8.4%

2/ Eléments de bilan des actions du PEDT 2022-2025

Le PEDT en quelques chiffres



Rappel des objectifs éducatifs

Objectif 1 : Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel en développant des activités socioéducatives

- Découverte sportives, culturelles, artistiques
- Développer la confiance en soi et sa connaissance de lui-même
- Proposer des séjours de vacances diversifiés et accessibles à tous

Objectif 2 : Accompagner l'enfant et le jeune dans son autonomie et l'aider à faire des choix responsables

- Développer les actions de prévention
- Prise de conscience de la notion d'équilibre alimentaire

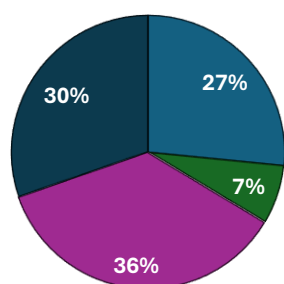
Objectif 3 : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société en favorisant le « vivre ensemble »

- Favoriser son esprit critique
- Ouverture aux autres : respect des différences, partage, solidarité
- Accueil des enfants en situation de handicap
- Participation à la construction d'un monde citoyen et responsable

Objectif 4 : Contribuer à la réussite scolaire en œuvrant dans le sens de la continuité éducative

- Soutenir la maîtrise et l'utilisation de ses savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- Favoriser son envie d'apprendre et son plaisir d'aller à l'école et/ou au collège.
- Accompagner l'enfant dans son usage d'Internet, sa maîtrise des outils numériques
- Favoriser les actions transversales sur les différents temps de l'enfant
- Développer le partenariat, le travail en réseau et la coordination entre les acteurs éducatifs pour construire un cadre éducatif commun
- Développer les actions de réussite éducative

ACTIONS RÉPONDANT TOTALEMENT AUX OBJECTIFS ÉDUCATIFS



- Objectif 1 : Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel en développant des activités socioéducatives
- Objectif 2 : Accompagner l'enfant et le jeune dans son autonomie et l'aider à faire des choix responsables
- Objectif 3 : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société en favorisant le « vivre ensemble »
- Objectif 4 : Contribuer à la réussite scolaire en œuvrant dans le sens de la continuité éducative

Lecture : 27% des actions du PEDT répondent totalement à l'objectif 1.

Eléments de bilan des actions

72%  Des actions participent au domaine **citoyen**

- **Les Centres Municipaux de loisirs du mercredi**
 - o Représentent **45% des effectifs scolaires** en 2023/2024 (taux national de fréquentation des structures périscolaires en France : 40% de la classe d'âge des moins de 12 ans.²)
 - o 2 623 mineurs accueillis en 2023/2024
 - o Une baisse de 19% entre 2022 et 2024
 - o Un accueil régulier des enfants et fidélisation du public – 50% sont présents plus de la moitié de l'année
- **Le Centre Municipal de loisirs du mercredi en demi-journée (Velpeau)**
 - o Ouvert en septembre 2022 pour accueillir en demi-journée tous les enfants de la ville
 - o Représente **8% des effectifs scolaires** en 2023/2024.
 - o Un accueil ponctuel
- **Les Centres Municipaux de loisirs des vacances scolaires**
 - o **Entre 24% et 38% des effectifs scolaires** en 2023/2024 selon la période de vacances
 - o Une augmentation du nombre moyen d'enfants journalier sauf sur Noël et août.
 - o En **moyenne les enfants sont venus sur 3.5 sessions de vacances**.—C'est donc une proposition utilisée par les familles.
 - o 10 mini-séjours organisés chaque été pour les enfants d'âge élémentaire. Les effectifs sont stables d'une année à l'autre et environ 196 enfants partent chaque été.
- **Une coordination renforcée** depuis 2023 par des directions de CML puis des coordinateurs pédagogiques en accompagnement des équipes d'animation.
- **Les accueils périscolaires**
 - o Un taux de fréquentation constant depuis 2022
 - o 5% des effectifs scolaires présents chaque matin
 - o 74% des effectifs scolaires présents chaque midi
 - o 25% des effectifs scolaire présents chaque soir
- **Les séjours de vacances**
 - o Une augmentation constante
 - o Une fréquentation en 2023 ayant dépassé les effectifs d'avant COVID
- **Classes de découverte**
 - o 2 sites appartenant à la Ville
 - o 1 229 enfants du CP au CM2 partis en 2024/2025
 - o Baisse de 12% entre 2022/23 et 2023/24 puis une hausse de 8% entre 2023/24 et 2024/25
- **L'accompagnement à la scolarité**
 - o Un accompagnement et un suivi complet des enfants
 - o Un lien étroit avec les familles, l'Education nationale et les partenaires socio-éducatifs autour de l'enfant
 - o 59 enfants d'élémentaire et collège au Nouveau Souffle
 - o 52 enfants d'élémentaire à 123 Malins – repérés dans le cadre du Programme de Réussite Educative
- **Association Pierre Kholmann**
 - o Augmentation de 18% des effectifs d'enfants accompagnés depuis 2022
 - o Un fort maillage et lien avec les structures socio-éducatives du quartier

² <https://www.banquedesterritoires.fr/periscolaire-le-nombre-de-places-daccueil-plus-que-double-avec-la-reforme-des-rythmes->

- Lutte contre le décrochage scolaire et travail sur la citoyenneté et l'épanouissement culturel et physique
- Travail à favoriser l'implication des familles dans la vie de l'association
- **L'accueil de l'enfant en situation de handicap**
 - Un référent handicap et loisirs qui accompagne enfants, familles et professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers
 - 83 enfants suivis en 2024
 - 32 enfants avec un accompagnement renforcé sur les temps périscolaires et extrascolaires
- **Bourse aux projets**
 - 57 projets financés en 3 ans
 - 3500 enfants / an bénéficient des projets financés
- **Coup de Pouce**
 - 6 Clubs Coup de Pouce Langage pour les Petites sections et Lecture pour les CP
 - A destination d'enfants issus des écoles Anatole France et Noyer Doré
 - Un retour très positif des enfants, professionnels et familles
- **Etudes surveillées :**
 - Taux de fréquentation en hausse : 27.5% en 2021/22 puis 31.4% en 2023/24

70%  Des actions participent au domaine **culturel et artistique**

- **Animation et accueil par les médiathèques**
 - 115 classes en 2023/2024
 - 71 créneaux pour les CML en visite libre ou encadrée, soit 856 enfants
- **Ateliers de la Ludothèque**
 - 17 classes de maternelle et d'élémentaire – 912 enfants en 2023
 - 6 séances pour les CML – 124 enfants en 2023
- **Découverte de la richesse d'expression du cinéma**
 - En 2023, 126 films ont fait l'objet de séances adressées au jeune public (114 en 2022). 43 séances ont fait l'objet d'un accompagnement (38 en 2022)
- **« Ecole et cinéma » avec Le Select**
 - 3797 entrées en 2023/2024 pour les élèves de cycles 2 et 3
 - En 2023/2024, 9 établissements scolaires élémentaires d'Antony se sont inscrits au dispositif école au cinéma
- **Azimut**
 - 237 élèves répartis sur 4 projets en 2022/2023
 - 2 projets en 2023/2024
- **Maison des Arts**
 - 17% du public de la Maison des Arts sont des mineurs.
 - Entre 2022 et 2024, ils étaient 6 340 à avoir bénéficié des actions proposées.
- **Philharmonie de Paris – Projet DEMOS**
 - 15 enfants de 7 à 12 ans initiés à l'apprentissage d'un instrument de musique sur 3 ans
 - Projet à destination des quartiers prioritaires
- **GYGO – Aide à la parentalité**
 - 935 enfants et parents en 2022/2023
 - 726 enfants et parents en 2023/2024
 - Fort partenariat avec les structures socio-éducatives du quartier
- **Théâtre association Les Rabats s'Amusent : 12 enfants de CE1/CE2 et 12 enfants de CM1/CM2**
- **Mini-Schools : 45 enfants d'élémentaire sur des ateliers d'anglais chaque année**

33% Des actions participent au domaine **environnemental**

- **Ateliers nature**
 - o En 2023/2024 : 33 classes maternelles et élémentaire accueillies en 2023/2024 – une augmentation de 60% des effectifs par rapport à 2021/2022
- **Le repas des petits gastronomes**
 - o 24 ateliers de confection d'une recette soit **192 enfants**
 - o 3 laboratoires culinaires pour **27 enfants**
 - o 3 ateliers culinaires intergénérationnels avec **30 enfants** /30 seniors
- **Mise en place des bornes de satisfaction :**
 - o 3 bornes déployées sur les écoles élémentaires de la Ville
 - o Un des enjeux étant de diminuer le gaspillage alimentaire.
- **MOBY – Ecomobilité scolaire**
 - o Un projet au bénéfice des familles, professionnels des écoles Paul Bert et Les Rabats
 - o Sensibilisation des élèves et familles à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre

24% Des actions participent au domaine **prévention**

- **Circuit de prévention routière**
 - o Favoriser l'apprentissage des règles de sécurité routière et l'apprentissage des dangers de la circulation et leur compréhension.
 - o 1051 élèves de CE1, CM2 et Ulis en 2023/2024
- **Club Ados Réussite – IFAC**
 - o Mission de prévention au décrochage scolaire et la prévention des conduites à risque sur un public de 11 - 17 ans.
 - o En 2023, 212 adolescents ont été pris en charge dont 190 collégiens et 22 lycéens. 70% du public accueilli est domicilié au quartier QPV du Noyer Doré.
 - o Une hausse de 21% des effectifs d'enfants et jeunes accompagnés et suivis
- **Savoir Rouler à Vélo (SRAV) :** 530 enfants du CP au CM2 en 2023/2024 contre 413 enfants de CM2 en 2022/2023

22% Des actions participent au domaine **sportif**

- **Sport scolaire :** 3 721 enfants en 2022-2023 et 3 616 enfants en 2023-2024 de 6 à 10 ans sur les écoles élémentaires
- **EMS- Ecole Municipale des Sports :** 1 639 enfants en 2022/23 et 1569 enfants en 2023/24
- **Les castors de la Bievre**
 - o Ateliers découvertes sur les écoles Adolphe Pajaud et Val de Bièvre : activités culturelles et sportives : théâtre, dessin, échecs, yoga, éveil musical, danse, astronomie, robotique...
 - o 86 enfants en 2022 / 138 enfants en 2023

13% Des actions participent au domaine **scientifique**

- **Club scientifique :** 124 inscrits en 2021/22 et 182 en 2023/24

⇒ **Les présents éléments de bilan du PEDT 2022/2025 sont extraits d'un bilan exhaustif, consultable sur demande auprès de la direction de l'Education.**

3/ Périmètre du PEDT 2025/2030

Le bilan du PEDT 2022/2025 a amené les acteurs porteurs des actions précitées à repenser le périmètre d'action.

Un élargissement du public cible

Les éléments de bilan du PEDT 2022/2025 ont fait ressortir la nécessité de repenser le public cible. En effet, force a été de constater la richesse et la multiplicité des actions menées pour le public jeune, dès le 1^{er} âge et jusqu'à la majorité. Aussi, si près des 2/3 des mineurs touchés par les actions du PEDT 2022/2025 ont entre 6 et 11 ans, le choix a été fait d'élargir le PEDT aux 0/18 ans.

Cet élargissement permet d'avoir une vision continue de l'enfant, de son premier âge à sa majorité. Invitant ainsi à des passerelles entre :

- les professionnels, par des regards croisés sur l'action portée
- les structures : temps d'échanges et de travail collaboratif entre crèche/maternelle, maternelle/élémentaire, élémentaire collège...
- les bénéficiaires via la mise en place d'actions intergénérationnelles

Une temporalité plus cohérente

La Ville s'empare du renouvellement de son PEDT pour élaborer un nouveau projet sur 5 ans, soit de la rentrée de septembre 2025 à aout 2030 et ainsi :

- Permettre une durée raisonnable de suivi et d'évaluation de ce dernier
- Permettre une cohérence et complémentarité avec les outils et documents cadres déjà existants (CTG 2025/2029, Contrat de Ville 2024/2030)

Un suivi sur tous les temps de l'enfant

Accompagner l'enfant c'est l'appréhender sur différents temps de sa vie. Les actions du PEDT le montrent bien puisque tous les temps de l'enfant trouvent des actions et une offre proposée :

- Le temps scolaire : temps d'école
- Temps périscolaire : temps de semaine scolaire mais hors école (accueils du matin, midi, soir, mercredi)
- Temps extrascolaire : temps des vacances scolaires
- Le WE : samedi et dimanche hors vacances scolaires

4/ L'offre éducative antonienne

L'Education à Antony en chiffres

Publics



14 140 enfants et adolescents scolarisés dans le **primaire et le secondaire sur la ville**

2 488 en maternelle
4 233 en élémentaire
4 245 au collège
3 174 au lycée

24% scolarisés dans un établissement privé

Accueils

488 enfants 0/3 ans accueillis en accueil régulier dont **57** enfants accueillis en accueil occasionnel



45% des enfants scolarisés en primaire **le mercredi**
Entre **24% et 38%** des enfants scolarisés en primaire en CML **pendant les vacances**

4 320 repas servis **chaque midi**

766 enfants et jeunes en séjour
50 départs en **classe de découverte** chaque année

1 582 enfants à l'**Ecole Municipale des Sports** chaque semaine
923 enfants d'élémentaires sur les **études sportives** chaque semaine

Structures

11 crèches
1 halte jeux



29 écoles publiques
2 écoles privées
6 collèges
3 lycées



17 Centres Municipaux de Loisirs
2 structures d'accompagnement à la scolarité
1 circuit de prévention routière
2 centres de vacances

1 Espace Jeune

1 centre socio-culturel
2 médiathèques
1 ludothèque
1 club scientifique
1 théâtre
1 conservatoire de musique
1 cinéma Art et essai



2 piscines intercommunales
11 gymnases
3 complexes sportifs



Inclusion



101 enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers **accompagnés**

1 IME
1 Centre Médico-Psychologique
1 Centre Médico-Psychopédagogique
1 Centre de Rééducation motrice pour les tous petits
1 Dispositif Multimodal d'Accueil et d'accompagnement précoce des enfants en situation de polyhandicap

Education prioritaire

1 quartier Politique de la Ville
1 Cité éducative
291 enfants suivis en cellule de veille de la Réussite éducative

Personnels

191 professionnels de la petite enfance
28 directeurs et adjoints aux CML
29 référents périscolaires
Près de **219** encadrants de restauration scolaire chaque midi
83 ATSEM
14 agents élémentaires

Les temps déclarés

La Ville déclare au SDJES plusieurs de ses temps d'accueil. Ces déclarations induisent notamment le respect de la réglementation en vigueur portée par le ministère des Sports de la Jeunesse et de la vie associative dont les taux d'encadrement portés sur ces temps à :

- **Pour les temps d'accueil supérieurs à 5h (mercredi et vacances scolaires)**
 - o 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
 - o 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- **Pour les temps d'accueil inférieurs à 5h (accueils du matin et du soir déclarés à partir de la rentrée de septembre 2025) :**
 - o 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - o 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Organisation hebdomadaire du temps de l'enfant

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi en période scolaire			Mercredi et vacances scolaires
	En Maternelle	En Élémentaire		
07h30 – 08h30	Accueil périscolaire du matin			Centre de loisirs <i>Accueil à la journée sauf sur le CML Velpeau ouvert en demi-journée les mercredis de 07h30 à 12h30 puis de 13h30 à 19h00</i>
08h30 – 12h00	Classe			
13h00 – 13h35	Restauration scolaire			
13h35 – 16h15	Classe			
16h15 – 17h30	Accueil périscolaire du soir	Etudes sportives <i>Jusqu'à 18h00 ou 18h30 selon le site</i>	Etudes	
17h30 – 18h00/30			Accueil périscolaire du soir	
18h30 – 19h00				

5/ L'ambition d'une communauté éducative au cœur des échanges et des actions autour de l'enfant

Le 14 avril 2024, la note de service publiée au BO de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports précisait les priorités fixées pour l'année 2024 parmi lesquelles la continuité éducative. Cette dernière « est définie comme la recherche de plus de cohérence et de complémentarité entre l'éducation formelle (scolarité), non formelle (loisirs collectifs) et informelle (activités en familles, amis, tiers lieux).

De plus, les porteurs de projets ont largement souligné la nécessité de se rencontrer entre professionnels, et avec les familles (Cf. Focus bilan PEDT 2022/2025).

Fort de ce constat, la Ville d'Antony tient à redynamiser ce travail collaboratif et intégrer les familles dans l'action portée autour de leurs enfants.

Sur un plan opérationnel, il s'agit de mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires en travaillant les liens entre les acteurs, les transitions et la complémentarité des différents temps (sur la journée, la semaine et les cycles scolaires) et les rythmes des enfants et des jeunes. Dans ce sens, la continuité éducative respecte et préserve pleinement les spécificités des missions, des compétences, des temps et des espaces des différents acteurs éducatifs d'un territoire donné. »³

**La parole aux acteurs -
Le besoin de transversalité**

Le bilan du PEDT 2022/2025 fait ressortir un fort besoin de mener des actions en partenariat et en transversalité, ciblant :

- Les familles, acteurs indispensables à la pérennité de l'action et à l'efficacité à long terme afin de les sensibiliser, les faire adhérer à l'action, et les rendre co-actrices de l'action menée.
- Les partenaires institutionnels, visant à élargir le champ d'action et à gagner en légitimité et visibilité auprès des bénéficiaires.

*« Mettre en place une synergie d'actions collectives adaptées en fonction de la problématique repérée est un élément de réussite de l'action portée aux enfants. »
- Association Pierre Kohlmann*

Focus bilan PEDT 2022/2025

Mise en œuvre de la concertation des acteurs éducatifs à l'élaboration du nouveau PEDT

Afin de répondre à cette volonté, 3 groupes de travail ont été mis en place, réunissant :

- Des agents de la Ville de chaque directions concernées – petite enfance, enfance/éducation, jeunesse, culture, sport, cohésion sociale (responsables de service, EJE, directeurs de CML, ...)
- Des représentants de l'Education nationale (Inspection, directeurs d'école)

³ Instruction n° MENV2213511J du 2-5-2022 - Orientations en faveur de la continuité éducative pour l'année 2024 - <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo21/MENV2412973N>

- Des parents
- Des représentants des associations locales intervenant dans le champ de l'enfance

Les groupes de travail se sont tenus :

- Le 16 janvier 2025 autour de l'axe « La relation à soi – Accompagner l'enfant et le jeune dans sa singularité et la construction de son identité » - **16 participants**
- Le 23 janvier 2025 autour de l'axe « La relation aux autres – Accompagner l'engagement des enfants et des jeunes pour une implication réelle dans la vie de la cité » - **18 participants**
- Le 27 janvier 2025 autour de l'axe « La continuité éducative – Favoriser le travail en transversalité et partenarial autour de l'enfant et du jeune » - **17 participants**

Il est escompté que cette démarche participative et inclusive des différents partenaires institutionnels et des familles se poursuive tout au long des projets et actions menées au cours des cinq années à venir. Cette « co-éducation » prendra plusieurs formes :

- Une réflexion sur des temps de formation communs et de partage de connaissance entre différents corps de métier
- Des temps de présentation et sensibilisation entre professionnels et familles sur des connaissances académique autour du développement de l'enfant ou sur les valeurs partagées autour de l'enfant et du jeune
- Des temps d'échange
- Des groupes de travail sur des sujets plus ciblés du PEDT afin de mesurer les impacts des actions et d'identifier des nouveaux projets à mener en lien avec les objectifs du PEDT
- ...

6/ Les axes éducatifs et objectifs opérationnels du PEDT 2025-2030

Trois axes majeurs....

Les trois principaux axes éducatifs, émanant du bilan du PEDT 2022/2025 ont été validés puis travaillés par les différents acteurs des instances de gouvernance du PEDT :

- En Comité de pilotage du 07 novembre 2024 ont été validés les trois grands axes majeurs suivants qui constituent les principaux fondements du travail à mener. Ils sont des axes de travail communs au PEDT comme au Plan mercredi.
- En Comité Technique du 25 novembre 2024 puis du 11 avril 2025 ont été étayés les grands axes puis validés les objectifs opérationnels du PEDT et Plan Mercredi.

La relation à soi

Cet axe vise à donner les moyens à l'enfant et au jeune de devenir un être à part entière, de se connaître (son corps, ses émotions, ses besoins...) et découvrir son potentiel.

En multipliant et diversifiant les expériences (sociales, artistiques, culturelles, sportives...) l'enfant et le jeune apprendra à se connaître et pourra développer la confiance en lui.

La relation aux autres

Par cet axe, il est rappelé que les professionnels travaillant autour de l'enfant et des familles ont un rôle dans l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur engagement citoyen et dans leur implication dans la vie de la cité.

Un enjeu majeur de société est celui de comprendre le monde, de s'en faire une opinion afin que l'enfant et le jeune puisse s'exprimer sans appréhension.

Aussi, l'objectif est ici de transmettre à l'enfant et au jeune les capacités à faire société, à s'y intégrer et y trouver pleinement sa place tel qu'il est.

La parole aux acteurs - Développer le vivre ensemble et se rencontrer

Lors de l'élaboration du bilan du PEDT 2022/2025 plusieurs porteurs de projets ont fait part de leur diagnostic à l'égard de leur public cible. Ces éléments convergent vers :

- Le besoin de faire se rencontrer les enfants
- Le développement des appétences et compétences sociales
- L'intégration à la société de tout un chacun
- Le développement du "faire ensemble"
- La sensibilisation au monde de demain

Focus bilan PEDT 2022/2025

"Les vacances sont un vecteur d'enrichissement personnel et collectif. Elles impactent les comportements, influent sur la relation à l'autre, sur la perception de soi et de son environnement. Elles contribuent à réduire les exclusions et encourager la mixité sociale."

Direction de la Jeunesse

La communauté éducative

Accompagner l'enfant, c'est l'appréhender sur tous les temps de sa vie : en tant que jeune enfant, qu'enfant, qu'élève, qu'adolescent...

C'est pourquoi la convergence des regards est nécessaire à l'action mise en place afin de la rendre cohérente, lisible et visible.

Au nécessaire échange entre les professionnels s'ajoute l'importance de restaurer la place des parents dans ce qu'ils apportent à leurs enfants.

Le bilan du PEDT 2022/2025 a fait émergé l'importance de la collaboration et du travail en transversalité entre les différents acteurs de la communauté éducative (Cf. Point 4 - L'ambition d'une communauté éducative au cœur des échanges et des actions autour de l'enfant).

Aussi, la Ville a tenu à faire de cette communauté éducative et de la posture des acteurs éducatifs un des trois axes centraux.

Cet axe inclut un travail mené autour de la posture de l'adulte afin qu'elle soit bienveillante, sécurisante, adaptée aux besoins de l'enfant et encourageante.

**La parole aux acteurs -
La formation et stabilisation des
professionnels**

Le bilan du PEDT 2022/2025 fait ressortir la nécessité de bénéficier d'un personnel stable et qualifié, précisant que :

- La formation du personnel et sa fidélisation sont des éléments impactant de manière bénéfique l'action portée sur le terrain
- La formation permet de partager des valeurs communes autour de l'enfant
- La stabilisation d'un personnel en nombre est indispensable à une action cohérente sur le long terme

« Afin d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, il faudrait que des animateurs permanents et référents au handicap aient une formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap et qu'ils puissent échanger sur les pratiques. »
- Référente Handicap et Loisirs

Focus bilan PEDT 2022/2025

... déclinés en objectifs généraux et opérationnels

Axe 1 : La connaissance de soi - Bien être dans son corps et dans sa tête

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1. Favoriser la connaissance de soi, de son corps, de ses émotions, de ses besoins	1.1. Former les professionnels et sensibiliser les familles en matière de neurosciences, de Compétences Psycho-Sociales (CPS) et de gestion des émotions
	1.2. Développer des temps et des espaces dédiés à la connaissance de soi et de ses émotions
	1.3. Développer des temps et des espaces dédiés à la connaissance de soi et de son corps
	1.4. Assurer une prévention / sensibilisation collective et individuelle pour le respect de soi
2. Encourager la curiosité et la découverte de l'enfant	2.1. Favoriser la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs variées
	2.2. Respecter le choix de l'enfant et l'accompagner dans sa singularité

Axe 2 : La relation aux autres - Vivre ensemble et respect de son environnement (règles de vie, environnement, prévention...)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
3. Encourager et soutenir les interactions sociales et développer les espaces /cadre de socialisation bienveillants	3.1. Mettre en place un cadre commun propice à l'appropriation par l'enfant de son espace de vie
	3.2. Sensibiliser les enfants et les adultes aux règles de vie / de civisme
4. Développer l'esprit critique et la capacité à exprimer son opinion/ favoriser le libre-arbitre.	4.1. Soutenir l'enfant dans le développement d'une réflexion éclairée
	4.2. Valoriser et encourager la prise de parole de l'enfant dans ce qu'il peut exprimer et les prises de décision
5. Sensibiliser à la connaissance et au respect de son environnement	5.1. Découvrir et s'approprier son environnement local et institutionnel
	5.2. Sensibiliser au respect de l'environnement
6. Apprendre / Transmettre la valeur du respect de l'autre	6.1. Eveiller à la tolérance et au respect des autres
	6.2. Intégrer l'altérité et la richesse des différences au quotidien tout en préservant l'individualité dans le groupe

Axe 3 : Les adultes facilitateurs et fédérés autour de l'enfant

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
7. Garantir et assurer un environnement sécurisant et encourageant, propice au développement et au bien-être de l'enfant	7.1. Adopter une posture valorisante, encourageante et non stigmatisante
	7.2. Former les adultes (professionnels et familles) sur les besoins de l'enfant pour garantir une verbalisation et une posture adaptée de l'adulte
	7.3. Sensibiliser les professionnels à la protection de l'enfance
8. Assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées	8.1. Développer les outils de communication et les espaces de rencontre d'interconnaissance entre professionnels
	8.2. Développer les outils de communication les espaces de rencontre et d'interconnaissance avec les familles
9. Penser les actions dans une logique de parcours éducatif pour l'enfant et sa famille	9.1. Développer la réflexion commune autour d'un accompagnement et de la mise en place d'actions intergénérationnelles
	9.2. Développer des actions fédératrices réunissant tous les acteurs éducatifs autour d'une thématique commune et transversale
10. Fédérer la communauté éducative, parents compris, autour de l'enfant et du jeune	10.1. Rendre les parents acteurs et conscients de leur pouvoir d'agir au sein des structure
	10.2. Créer des espaces d'échanges et de rencontre avec les familles et les professionnels autour de thématiques éducatives

Objectif 1 : Favoriser la connaissance de soi, de son corps, de ses émotions, de ses besoins

1.1. Former les professionnels et sensibiliser les familles en matière de neurosciences, de CPS et de gestion des émotions

Les attendus :

Meilleure connaissance et appréhension par les professionnels et les familles des avancées en neurosciences et en matière de CPS pour un meilleur accompagnement au quotidien.
Meilleure appréhension dans la gestion des conflits
Meilleur accompagnement des enfants dans la gestion des situations relationnelles complexes et dans la gestion de leurs émotions

Liste non exhaustive d'actions :

- Le Labo des familles
- Programme EVARS
- Interventions des officiers de prévention
- Formation des professionnels et sensibilisation des familles aux neurosciences, au développement de l'enfant, aux CPS
- Temps de rencontre d'échange avec les familles et des professionnels sur les sujets du développement de l'enfant...

1.3. Développer des temps et des espaces dédiés à la connaissance de soi et de son corps

Les attendus :

Sensibilisation à l'alimentation équilibrée
Développement d'actions de sensibilisation à la santé et à l'activité physique
Epanouissement de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- L'académie des sports
- GIGA
- Ateliers de sensibilisation à l'équilibre alimentaire
- Aménagements des cours d'école
- Inclusion de temps d'échanges sur les bienfaits de l'activité physique sur le corps et sur son bien-être
- Atelier de prévention autour de l'oralité/diversification alimentaire dès 3 mois



1.2. Développer des temps et des espaces dédiés à la connaissance de soi et de ses émotions

Les attendus :

Création de temps permettant à l'enfant de s'exprimer librement, de comprendre qui il est, de comprendre son développement, ses émotions

Meilleure connaissance par l'adulte des besoins de l'enfant

Epanouissement de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- Ateliers enfants permettant de travailler les émotions, la confiance en soi par des mises en scène et de jeux de rôle
- Aménagement d'espaces de régulation de ses émotions et lieux ressources contribuant au bien-être de l'enfant
- Conseil des délégués d'écoles
- « Les émotions autour du tapis » atelier parent/enfant pour comprendre et accueillir ses propres émotions et celles de son enfant dès la naissance.



1.4. Assurer une prévention et une sensibilisation collective et individuelle pour le respect de soi

Les attendus :

Meilleure connaissance par les enfants et les adultes des droits et des devoirs de l'enfant et leur traduction et leur respect au quotidien.

Respect de soi (de son corps, de sa santé, de son bien-être...) et des autres.

Sensibilisation à l'égalité de genre

Liste non exhaustive d'actions :

- Déploiement de la mascotte Nounah dans les écoles et du kit empathie
- Ateliers sur le consentement
- Ateliers sur l'égalité filles/garçons
- Sensibilisation à la préservation de sa santé (prévention des conduites addictives...)



Objectif 2 : Encourager la curiosité et la découverte de l'enfant

2.1. Favoriser la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs variées

Les attendus :

Développement de la curiosité des enfants
Ouverture à de nouvelles expériences afin de développer et affiner les goûts et aspirations personnelles
Mise en valeur des potentialités de chacun et l'éveiller à sa découverte
Appui sur un maillage territorial fort

Liste non exhaustive d'actions :

- *Parcours culturel de l'élève*
- *Offre variée d'activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs (CML, Périscolaire, EMS, Maison des Arts, ...)*
- *Propositions d'Atelier de motricité dès la naissance, exploration libre.*
- *Atelier autour du livre avec des découvertes d'auteurs littérature jeunesse pour les futurs parents et ou parents de très jeunes enfants.*



2.2. Respecter le choix de l'enfant et l'accompagner dans sa singularité

Les attendus :

Soutien de l'enfant dans ses aspirations
Respect du choix de l'enfant dans ses activités (selon les organisations)

Liste non exhaustive d'actions :

- *Actions et sensibilisation invitant l'enfant à choisir et/ou s'exprimer sur ce qu'il fait et l'activité à laquelle il participe*
- *Sensibilisation des familles lors des mercredis créatifs choisis et imaginés par pour l'enfant, prônant le droit à l'ennui.*



Objectif 3 : Encourager et soutenir les interactions sociales et développer les espaces /cadre de socialisation bienveillants

3.1. Mettre en place un cadre commun propice à l'appropriation par l'enfant de son espace de vie

Les attendus :

Mise en place de règles communes à tous les acteurs permettant de donner un cadre sécurisant, ouvert et tolérant pour le bien-être de chacun
Valorisation de pratiques et protocole commun dans les relations interpersonnelles (message clair...)
Partage des valeurs communes autour de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- *Mise en place de chartes de coéducation communes aux institutions d'un même secteur (école, CML, périscolaire)*
- *Charte des locaux partagés*

3.2. Sensibiliser les enfants et les adultes aux règles de vie / de civisme

Les attendus :

Transmission des codes sociaux et les règles du vivre ensemble
Transmission d'outils, de connaissance et de compétence à l'enfant lui permettant de prendre pleinement sa place en tant que citoyen

Liste non exhaustive d'actions :

- *Conseil des jeunes citoyens*
- *Implication des enfants dans les actions portées avec eux*
- *Circuit de prévention routière*
- *Actions parents/enfants du CCosy*
- *Formation PSC*



Objectif 4 : Développer l'esprit critique et la capacité à exprimer son opinion/ favoriser le libre-arbitre

4.1. Soutenir l'enfant dans le développement d'une réflexion éclairée

Les attendus :

Développement l'esprit critique de l'enfant par la valorisation d'une réflexion construite
Meilleure analyse du monde et de sa place dans la société
Valorisation du libre arbitre
Transmission d'une pratique d'analyse de l'information

Liste non exhaustive d'actions :

- *Le conseil de jeunes citoyens (CJC)*
- *Mise en place d'ateliers d'expression / théâtre, mettant en scène des situations du quotidien de l'enfant suivi d'une réflexion commune*
- *Ateliers d'analyse de l'Information : info/intox, journal/réseaux*
- *Débats des petits philosophes en classe*
- *Ateliers d'échange et de débat dès la maternelle, invitant l'enfant à poser les questions sur son monde et comprendre son environnement*

4.2. Valoriser et encourager la prise de parole de l'enfant dans ce qu'il peut exprimer et les prises de décision

Les attendus :

Développement de l'écoute et de la prise de parole libre et respectueuse de chacun, sans appréhension ni jugement des pairs ou adultes
Transmission et développement des compétences permettant à l'enfant de prendre la parole et exprimer son opinion
Développement de l'estime de soi
Favoriser les situations rendant l'enfant et le jeune acteur de ses démarches
Mise en place de temps de consultation des enfants dans la vie de la cité
Respect du choix de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- *Appel à projets d'enfants / conseil des enfants*
- *Concours d'éloquence (Activac)*
- *Intégration de la parole de l'enfant dans l'élaboration des règles de vie et dans des décisions quotidiennes*
- *Action de Sensibilisation à la prise de parole en public*
- *Théâtre*



Objectif 5 : Sensibiliser à la connaissance et au respect de son environnement

5.1. Découvrir et s'approprier de son environnement local et institutionnel

Les attendus :

Compréhension du fonctionnement de la société et de la construction de ses règles
Connaissance de sa ville et se l'approprier

Liste non exhaustive d'actions :

- *Rallye citoyen*
- *Randonnée vélo à la découverte de la ville*
- *Ateliers de découverte et d'appropriation de sa ville (Institutions...)*
- *Découverte d'entreprises et échanges avec des professionnels*
- *Actions hors école pour une découverte des métiers, de la ville, du quartier*

5.2. Sensibiliser au respect de l'environnement

Les attendus :

Meilleure compréhension de l'impact des actions de chacun sur l'Environnement
Développement d'une action éco-citoyenne
Respect de sa ville, sa rue, et de tout espace dans lequel les enfants évoluent

Liste non exhaustive d'actions :

- *Ateliers nature*
- *Fresque du climat*
- *Fête de la science*
- *Ateliers de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire*



Objectif 6 : Apprendre / Transmettre la valeur du respect de l'autre

6.1. Eveiller à la tolérance et au respect des autres

Les attendus :

Développement des compétences empathiques

Liste non exhaustive d'actions :

- *Mise en place d'actions et de pratiques partagées de prévention des risques de situation de harcèlement entre enfants et de gestion des situations identifiées*

6.2. Intégrer l'altérité et la richesse des différences au quotidien tout en préservant l'individualité dans le groupe

Les attendus :

Développement d'un comportement respectueux de tous quels que soient leur histoire, leur âge, leur sexe, leur culture, leur religion...

Sensibilisation aux handicaps et à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoin particulier

Développement des actions de sensibilisation à l'empathie et l'intelligence émotionnelle

Déconstruction des stéréotypes

Liste non exhaustive d'actions :

- *Semaine du handicap pour les CML et accueils périscolaires maternels et élémentaires*
- *Sensibilisation sur l'histoire / les histoires et l'évolution avec le temps - le chez nous et l'ailleurs afin de comprendre la diversité et permettre l'échange et la réflexion sur le champ des possibles (amener à voir et penser la différence du culture (jouets, chambres, repas)*
- *Atelier de sensibilisation à l'égalité filles/garçons*



FOCUS - Inclusion des enfants en situation de handicap



Signataire de la Charte Handicap et Loisirs du SAIS 92, la ville accompagne et renforce au mieux l'accueil des enfants en situation de handicap. **Une référente Handicap et Loisirs :**

- Informe et accompagne les familles,
- Suit les enfants en situation de handicap dans leur intégration en milieu scolaire et périscolaire - et affecte parfois un encadrement supplémentaire si les besoins de l'enfant le nécessitent
- Assure une transition dans le passage d'information mais aussi dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoin particulier entre les crèches et la maternelle
- Accompagne et forme les animateurs
- Sensibilise les enfants et professionnels au handicap - notamment lors de la semaine du handicap en octobre. Lors de cette semaine, des temps de sensibilisation par le jeu sont proposés le midi et le soir après l'école. La journée du mercredi est dédiée à des jeux et épreuves de découverte et de sensibilisation aux différents handicaps.

Objectif 7 : Garantir et assurer un environnement sécurisant et encourageant, propice au développement et au bien-être de l'enfant

7.1. Adopter une posture valorisante, encourageante et non stigmatisante

Les attendus :

Valorisation d'une posture d'écoute et d'ouverture, sans jugement

Déconstruction des prérequis ou des interprétations personnelles de l'adulte à l'égard de l'enfant

Conforter le rôle parental et donner la place de chacun dans l'éducation de l'enfant

Valorisation du laisser grandir découvrir par lui-même – l'enfant est capable et fait à son rythme

Développement d'une posture de réciprocité (l'adulte sait exprimer ses émotions, ses attentes, admet son erreur, ... tel qu'il peut l'attendre de l'enfant)

Remise en question de ses propres pratiques pour les améliorer et s'enrichir des savoirs de l'autre

Liste non exhaustive d'actions :

- *Jeux de rôle sur des situations d'interaction, de gestion de groupe ou de gestion de cas individuels*
- *Partage de connaissances entre professionnels*
- *Echanges et accompagnement des professionnels à s'interroger sur leurs propres pratiques en vue de les perfectionner*

7.2. Former les adultes (professionnels et familles) sur les besoins de l'enfant pour garantir une verbalisation et une posture adaptée de l'adulte

Les attendus :

Capitalisation des savoirs faire et savoirs être communs, respectueux des besoins de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- *Formation et mutualisation des savoirs*
- *Temps d'échanges collaboratifs entre professionnels pour partager les compétences*

7.3. Sensibiliser les professionnels à protection de l'enfance

Les attendus :

Mise en place d'un cadre clair et connu de procédures en matière de protection de l'enfance
Développement des compétences en matière de recueil de la parole de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- *Concertations territoriales*
- *Procédures claires et communiquées entre les partenaires*
- *Actions de sensibilisation au recueil de la parole de l'enfant*

Objectif 8 : Assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées

8.1. Développer les outils de communication et les espaces de rencontre d'interconnaissance entre professionnels

Les attendus :

Identification claire par chacun des acteurs et une interconnaissance des périmètres d'action
Développement de temps communs et d'échange.

Liste non exhaustive d'actions :

- *Les rencontres enfance/handicap*
- *Répertoire des acteurs territoriaux*
- *Groupes de pilotage et de suivi des actions cadres de la ville (PEDT, CTG, Cité éducative, Contrat de Ville...)*
- *Les écoles ouvertes le samedi matin*

8.2. Développer les outils de communication les espaces de rencontre et d'interconnaissance avec les familles

Les attendus :

Meilleure compréhension par les familles et les professionnels de l'offre de territoire et des interlocuteurs respectifs

Meilleure compréhension des rôles et des enjeux de chacun (Professionnels et familles)

Développement des "allez vers"

Clarification des rôles de chacun pour mieux s'orienter

Liste non exhaustive d'actions :

- *Guides à destination des familles expliquant l'offre territoriale et les acteurs*
- *Plateforme de communication*
- *Forums sur des thématiques éducatives*
- *Actions de rencontre hors structure (exemple: 1 professionnel de la maison des familles, ludothèque...assiste à un café des parents sur une école)*

Objectif 9 : Penser les actions dans une logique de parcours éducatif pour l'enfant et sa famille

9.1. Développer la réflexion commune autour d'un accompagnement et de la mise en place d'actions intergénérationnelles

Les attendus :

Développement de pratiques et réflexion sur les passerelles possibles entre les âges
Décloisonnement des actions par âge pour des actions communes
Développement d'espaces d'échanges intergénérationnels et inter-structures

Liste non exhaustive d'actions :

- Ateliers de réflexion sur les besoins selon les âges et les passerelles possible en termes afin de créer un continuum pour l'enfant et les familles
- Suivi de parcours de la crèche au secondaire
- Livrets de suivi entre les différents âges

9.2. Développer des actions fédératrices réunissant tous les acteurs éducatifs autour d'une thématique commune et transversale

Les attendus :

Travail transversal sur des thématiques communes
Développement d'une vision plus large du vécu de l'enfant

Liste non exhaustive d'actions :

- Manifestations annuelles réunissant plusieurs partenaires du territoire et travaillant sur une thématique identifiée communément
- La dictée géante
- Le projet commun Jean Zay (Crèche/ école primaire /CML/périscolaire)



Objectif 10 : Fédérer la communauté éducative, parents compris, autour de l'enfant et du jeune

10.1. Rendre les parents acteurs et conscients de leur pouvoir d'agir au sein des structure

Les attendus :

Organisation d'espaces permettant de valoriser la place des familles au sein des structures
Valorisation des actions et entretien de la relation avec les Associations de Parents d'Elèves

Liste non exhaustive d'actions :

- Temps d'échange avec les associations de parents d'élèves
- Commission des menus

10.2. Créer des espaces d'échanges et de rencontre avec les familles et les professionnels autour de thématiques éducatives

Les attendus :

Valorisation la co-éducation

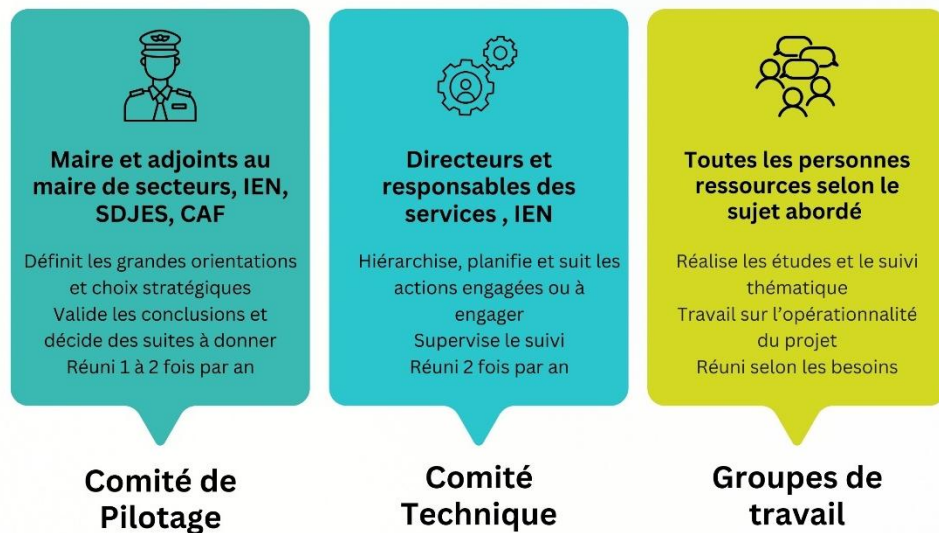
Liste non exhaustive d'actions :

- Café des parents
- Portes ouvertes
- Ateliers thématiques à la Maison des familles avec des interventions de professionnels
- Implication des familles dans les temps forts organisés par les différents partenaires

7/ Suivi et évaluation

Comitologie du PEDT et Plan mercredi

De son élaboration de renouvellement à son suivi et son évaluation plusieurs instances ont été et seront mises en place :



Pilote de projet désigné :

Julie BEN MEZIAN – Responsable du service périscolaire et Actions éducatives
Place de l'hôtel de ville – 92160 Antony

Les critères de suivi

Le suivi du PEDT se fera notamment au travers des instances déjà existantes qui viendront abonder le suivi de la mise en œuvre (Coordination de la réussite éducative et conseil consultatif de la RE, données de suivi du projet Jeunesse, suivi CTG, suivi de mise en œuvre Cité éducative...).

En dehors de ces éléments de suivi existants, il est important de rappeler que chaque action répondant aux objectifs du PEDT puisse répondre à un certain nombre de critères

Des critères quantitatifs communs à tous

Certains critères impondérables et indispensables à un suivi et une évaluation cohérente sont communs à toute action :

- Concernant le public :
 - o Tranche d'âge (Moins de 3 ans/ de 3 à 5 ans/ de 6 ans 11 ans/ de 12 à 18 ans)
 - o Nombre d'enfants /taux de participation
 - o Nombre de familles
- Concernant l'étendue de l'action :
 - o Quartiers ciblés/ atteints
- Concernant la mise en œuvre :
 - o Les acteurs porteurs / participants
 - o La fréquence de l'action

- Implication de la communauté éducative
- La nature, et la qualité des supports de communication et outils de partage
- Fréquence des réunions et temps de concertation

Des critères qualitatifs communs

- Recueil de satisfaction des usagers (questionnaires en amont et a posteriori, enquêtes...)
- Retours d'expérience
- Consultation des enfants sur leur expérience
- Evaluation a priori et a posteriori d'une action menée pour évaluer le degré d'évolution

Des critères spécifiques adaptés à la nature des interventions (liste non exhaustive) :

- Les interactions entre enfants
- La qualité des interactions
- Les observations sur les enfants dans leur pratique sportive, artistique....
- Pesées alimentaires
- Nombre de reprises d'enfants dans leur comportement
- Nombre d'exclusions suite à des problèmes de comportement
- Evaluation des agents encadrants que la posture attendue
- Diminution des conflits
- Outil de suivi du climat scolaire

8/ Plan mercredi

Le Plan mercredi repose sur 4 piliers⁴ :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap
- D'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale



La labellisation Plan mercredi vise à assurer une structuration claire des actions menées en faveur des enfants et jeunes de la ville en proposant une offre variée et de qualité. Ce temps de coupure dans la semaine des élèves est ouvert à tous chaque mercredi.

Ils sont identifiés dans le présent PEDT par le logo suivant :



Le plan mercredi repose sur le même périmètre d'action et les mêmes objectifs que le PEDT. Le présent PEDT fera l'objet d'un travail au sein de chaque équipe d'animation des CML pour retranscrire et s'approprier sur chaque site, les objectifs éducatifs portés par la ville. Selon le diagnostic du public, les souhaits des enfants, mais aussi les priorisations faites par l'équipe d'animation, des projets d'animation seront mis en place :

- En interne à chaque site
- En collaboration avec les autres sites d'accueil de loisirs
- En collaboration avec les partenaires institutionnels internes (Direction de la Jeunesse, Direction de la Petite Enfance, des Sports, de la Culture, ...) et externes (associations locales...) à la Ville.

Les centres de loisirs sont ouverts aux horaires suivants :

Jours d'ouverture	Accueil des enfants	Arrivée obligatoire des enfants	Départ des enfants
Mercredi en période scolaire Journée complète uniquement	07h30 – 19h00	De 07h30 à 09h00	De 17h00 à 19h00
Vacances scolaires du lundi au vendredi hors jour férié Journée complète uniquement	07h30 – 19h00	De 07h30 à 09h00	De 17h00 à 19h00*
Mercredi en période scolaire Demi-Journée uniquement au CML Velpeau	Matin : 07h30 – 12h30 Après-midi : 13h30 – 19h00	De 07h30 à 09h00 De 13h30 à 13h45	De 12h00 à 12h30 De 17h30 à 19h00

⁴ <https://www.jeunes.gouv.fr/plan-mercredi-235>

Annexes

Liste des ACM et structures de la ville

Les Accueils Collectifs de Mineurs accueillent les mercredis et les vacances scolaires les enfants de 3 à 11 ans. Ils proposent des activités variées, et ont vocation à développer le vivre ensemble et la découverte par le jeu. Ce sont les ACM concernés par la mise en œuvre du Plan Mercredi.

La Ville compte 17 ACM :

Accueils Collectifs des moins de 6 ans	Agrément SDJES
André Pasquier maternel	100
La Fontaine primaire	60
André Chenier maternel	70
Jules Ferry maternel	80
Dunoyer de Segonzac maternel	100
Ferdinand Buisson primaire	60
Noyer Doré maternel	70
Val de Bièvre maternel	80
Parc Heller maternel	100
Velpeau primaire (accueil à la demi-journée le mercredi)	80
Jean Zay Primaire	50

Accueils Collectifs des plus de 6 ans	Agrément SDJES
André Pasquier élémentaire	120
La Fontaine primaire	50
Paul Roze élémentaire	170
Dunoyer de Segonzac élémentaire	150
Nouveau Souffle (élémentaire et collège)	70
Ferdinand Buisson primaire	80
Noyer Doré élémentaire	70
Parc Heller élémentaire	150
Velpeau primaire (accueil à la demi-journée le mercredi)	80
Jean Zay Primaire	50

Liste des écoles maternelles et élémentaires de la ville

ADOLPHE PAJEAUD élémentaire	143 rue Adolphe Pajaud
ADOLPHE PAJEAUD maternelle	
ANATOLE FRANCE groupe scolaire	24 rue Anatole France
ANDRE CHENIER élémentaire	35 rue Camille Pelletan
ANDRE CHENIER maternelle	
ANDRE PASQUIER groupe scolaire	1 rue d'Artois
BLANGUERNON élémentaire	1 rue des Grouettes
DUNOYER de SEGONZAC groupe scolaire	2 rue Pierre-Gilles de Gennes
FERDINAND BUISSON élémentaire	1 rue Augusta
FERDINAND BUISSON maternelle	3 place Auguste Mounié
JEAN MOULIN maternelle	9 rue Jean Moulin
JEAN ZAY groupe scolaire	2 promenade Arcos de Valdevez
JULES FERRY groupe scolaire	41 av. Armand Guillebaud
	43 av. Armand Guillebaud
LA FONTAINE groupe scolaire	12 rue Pierre Kohlmann
LES RABATS élémentaire	167/173 rue des Rabats
LES RABATS maternelle	
NOYER DORE élémentaire	6 bld des Pyrénées
NOYER DORE maternelle	2 bld des Pyrénées
PAUL BERT élémentaire	67 av. Jean Monnet
PAUL BERT maternelle	65 av. Jean Monnet
VAL DE BIEVRE maternelle	248/250 rue Adolphe Pajaud
VELPEAU élémentaire	22 bis av. Jeanne d'Arc

Tarifs Municipaux applicables pour l'année 2024/2025

Le taux d'effort s'applique aux revenus communiqués par les usagers, dans la limite des tarifs minimum et maximum

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Restauration scolaire et des centres de loisirs

Restauration maternelle	Unité (Repas)	0,70 €	7,76 €	0,1441%	0,1108%	0,0899%	0,0763%	0,0664%
Restauration élémentaire	Unité (Repas)	0,85 €	8,07 €	0,1594%	0,1225%	0,0993%	0,0845%	0,0735%
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en maternelle	Unité (Repas)	0,35 €	3,88 €	0,0721%	0,0554%	0,0450%	0,0382%	0,0332%
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en élémentaire	Unité (Repas)	0,43 €	4,04 €	0,0797%	0,0613%	0,0497%	0,0423%	0,0368%

Centres de loisirs (Hors restauration)

Journée complète (Mercredis et vacances)	Tarif journalier	2,00 €	16,70 €	0,3227%	0,2490%	0,1618%	0,1207%	0,1053%
Demi-journée	Tarif journalier	1,33 €	11,13 €	0,2151%	0,1660%	0,1079%	0,0805%	0,0702%
Mini-séjours	Tarif journalier	6,00 €	42,39 €	0,7150%	0,5643%	0,4620%	0,4015%	0,3575%
Stages de réussite (Ex. Cours de remise à niveau)	Tarif journalier	4,64 €		-				
Repas à thèmes	Tarif journalier	6,28 €		-				

Activités périscolaires

Garderies maternelles du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Garderies maternelles du soir	Tarif journalier	0,70 €	5,57 €	0,1068%	0,0822%	0,0666%	0,0567%	0,0493%
Garderies élémentaires du matin	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Garderies élémentaires du soir	Tarif journalier	0,50 €	3,17 €	0,0607%	0,0466%	0,0378%	0,0321%	0,0279%
Etudes surveillées	Tarif journalier	0,60 €	5,06 €	0,0971%	0,0747%	0,0605%	0,0515%	0,0448%

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Classes de découverte

Classe de découverte	Tarif journalier	4,50 €	31,16 €	0,5575%	0,4285%	0,3473%	0,2951%	0,2566%
----------------------	------------------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Ecole municipale des sports (EMS)

Année complète

Etudes sportives	Tarif annuel	30 €	197 €	3,94%	3,04%	2,47%	2,11%	1,84%
Activités sportives	Tarif annuel	30 €	172 €	3,47%	2,68%	2,18%	1,86%	1,62%

En cours d'année

Etudes sportives	Tarif infra-annuel	20 €	132 €	2,63%	2,02%	1,65%	1,41%	1,22%
Activités sportives	Tarif infra-annuel	20 €	115 €	2,31%	1,78%	1,45%	1,23%	1,08%

Frais de dossier

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	15 €		-				
---	---------	------	--	---	--	--	--	--

Club scientifique

Année complète

Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif annuel	33 €	190 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h	Tarif annuel	48 €	277 €	4,84%	4,40%	4,04%	3,72%	3,45%

En cours d'année

Ateliers-Cours collectifs 1h	Tarif infra-annuel	22 €	127 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Ateliers-Cours collectifs 1h30 ou 2h	Tarif infra-annuel	32 €	185 €	3,22%	2,94%	2,70%	2,48%	2,30%

Frais de dossier

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	15 €		-				
---	---------	------	--	---	--	--	--	--

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Château Sarran (Inscription sur l'année complète)

Cours individuels								
Cours individuels - 20 minutes	Tarif annuel	80 €	465 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours individuels - 30 minutes	Tarif annuel	110 €	684 €	12,32%	11,20%	10,26%	9,48%	8,80%
Cours collectifs (Semaine)								
Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	Tarif annuel	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1 h (10 participants)	Tarif annuel	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Semaine) - 1h30	Tarif annuel	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours collectifs (Semaine) - 2h	Tarif annuel	60 €	366 €	6,60%	6,00%	5,50%	5,08%	4,72%
Cours collectifs (Semaine) - 2h30	Tarif annuel	80 €	465 €	8,36%	7,60%	6,96%	6,44%	5,97%
Cours collectifs (Semaine) - 3h	Tarif annuel	90 €	549 €	9,90%	9,00%	8,25%	7,61%	7,07%
Cours collectifs (Tous les 15 jours)								
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h	Tarif annuel	30 €	184 €	3,30%	3,00%	2,75%	2,54%	2,35%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h30	Tarif annuel	40 €	231 €	4,18%	3,80%	3,49%	3,21%	2,98%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3 h	Tarif annuel	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%
Cours collectifs (Tous les mois)								
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30	Tarif annuel	20 €	135 €	2,42%	2,20%	2,01%	1,86%	1,73%
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30 (2 intervenants)	Tarif annuel	50 €	281 €	5,06%	4,60%	4,21%	3,89%	3,62%

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Château Sarran (Inscription après le 1er janvier)

Cours individuels								
Cours individuels - 20 minutes	Tarif infra-annuel	53 €	311 €	5,58%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
Cours individuels - 30 minutes	Tarif infra-annuel	73 €	456 €	8,21%	7,47%	6,84%	6,33%	5,86%
Cours collectifs (Semaine)								
Cours collectifs (Semaine) - 30 minutes (5 participants)	Tarif infra-annuel	20 €	123 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Cours collectifs (Semaine) - 1h (10 participants)	Tarif infra-annuel	20 €	123 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Cours collectifs (Semaine) - 1h30	Tarif infra-annuel	33 €	188 €	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
Cours collectifs (Semaine) - 2h	Tarif infra-annuel	40 €	244 €	4,40%	3,99%	3,66%	3,39%	3,15%
Cours collectifs (Semaine) - 2h30	Tarif infra-annuel	53 €	311 €	5,58%	5,07%	4,64%	4,29%	3,98%
Cours collectifs (Semaine) - 3h	Tarif infra-annuel	60 €	367 €	6,60%	6,00%	5,50%	5,07%	4,72%
Cours collectifs (Tous les 15 jours)								
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2 h	Tarif infra-annuel	20 €	123 €	2,20%	2,00%	1,84%	1,69%	1,57%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 2h30	Tarif infra-annuel	27 €	154 €	2,78%	2,53%	2,32%	2,15%	1,99%
Cours collectifs (Tous les 15 jours) - 3h	Tarif infra-annuel	33 €	188 €	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%
Cours collectifs (Tous les mois)								
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30	Tarif infra-annuel	13 €	90 €	1,62%	1,46%	1,34%	1,24%	1,16%
Cours collectifs (Tous les mois) - 2h30 (2 intervenants)	Tarif infra-annuel	33 €	188 €	3,38%	3,07%	2,81%	2,60%	2,41%

Château Sarran (Frais de dossier et réduction)

Inscription annulée sans justificatif valable	Forfait	30 €	-
Remise de 10% pour les Antoniens de + 65 ans	-	-	-

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Château Sarran (Ensembles orchestraux)

Usagers déjà inscrits aux activités musicales	-	Gratuité	-				
Usagers non déjà inscrits aux activités musicales	-		Taux d'effort de l'activité correspondante				

Séjours de vacances

T1	Séjours courts (Ete) en France (<= 15 jours)	Séjours	124 €	909 €	16,58%	12,74%	10,33%	8,78%	7,63%
T2	Séjours longs (Ete) en centre de vacances municipaux (> 15 jours)	Séjours	150 €	1 049 €	20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%
T3	Séjour (Ete) sportif en France (<= à 15 jours)	Séjours	179 €	1 261 €	23,94%	18,40%	14,91%	12,67%	11,02%
	Séjours (Ete) linguistiques en Europe (<= à 15 jours)								
T4	Séjours (Ete) semi-itinérants en Europe (<= à 15 jours)	Séjours	200 €	1 403 €	28,71%	22,12%	17,92%	15,23%	13,24%
	Séjours (Ete) itinérants en Europe (>= 15 jours)								
T5	Séjours (Toussaint 12 jours) en centres de vacances municipaux	Séjours	66 €	487 €	8,93%	6,86%	5,56%	4,72%	4,11%
T6	Séjours (Toutes saisons 1 semaine, sauf la Toussaint) en centres de vacances municipaux (Hors ski)								
T7	Séjours (Toussaint 1 semaine) en centres de vacances municipaux	Séjours	46 €	345 €	5,96%	4,58%	3,71%	3,15%	2,74%
T8	Séjours (Toutes saisons 1 semaine) hors centres de vacances municipaux (Hors ski)								
T9	Séjours (Toutes saisons 1 semaine) au centre de vacances de Saméens	Séjours	80 €	557 €	10,74%	8,25%	6,69%	5,68%	4,94%
T10	Séjours (Printemps) à l'étranger (En Europe)								
	Séjours (Printemps) à l'étranger (Hors Europe)	Séjours	111 €	802 €	14,85%	11,41%	9,24%	7,86%	6,83%
	Séjours (Printemps) à l'étranger (Hors Europe)	Séjours	153 €	1 120 €	20,47%	15,73%	12,75%	10,83%	9,42%
			1 625 €		-				

Séjours de vacances (Frais de dossier)

Remboursements en cas d'aides financières supérieures	Séjours	30 €	-				
Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours en France)	Séjours	40 €	-				
Dossiers non constitués après la période d'inscription (Séjours à l'étranger)	Séjours	120 €	-				
Annulation pour raison médicale (Contre-indication aux voyages)	Séjours	40 €	-				

Activités	Type de tarifs	Tarifs 2024 / 2025		Taux d'effort				
		Mini	Maxi	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Stages jeunes

Demi-journée	Tarif journalier	3,40 €	19,21 €	0,35%	0,32%	0,30%	0,28%	0,25%
Journée complète	Tarif journalier	5,30 €	30,12 €	0,55%	0,50%	0,46%	0,42%	0,40%

Centre culturel Ousmane-Sy

Cartes du Centre

Famille	Forfait annuel	5,00 €	-				
Individuel	Forfait annuel	2,00 €	-				

Familles

Sortie journée	Tarif journalier	1,77 €	9,45 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Sortie demi-journée	Tarif journalier	1,18 €	4,73 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
Activité demi-journée	Tarif journalier	1,18 €	4,73 €	0,1000%	0,0950%	0,0903%	0,0857%	0,0815%
Sorties CCOSY Event	Tarif journalier	1,77 €	11,81 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%
Conférences / Débats	Gratuit	-	-	-				
Café terrasse	Gratuit	-	-	-				

Enfants / Jeunes

Atelier à l'année	Forfait annuel	17,70 €	118,08 €	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%
Stages Vacances	Tarif journalier	1,77 €	10,64 €	0,1500%	0,1425%	0,1354%	0,1286%	0,1222%

Adultes

Atelier à l'année	Forfait annuel	23,63 €	153,52 €	2,0000%	1,9000%	1,8050%	1,7148%	1,6290%
Sorties	Tarif journalier	3,54 €	17,70 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Stages	Tarif journalier	2,37 €	11,81 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Taux d'effort (Inchangé)				
0-1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants et +

Cours / apprentissage

Adultes à l'année	Forfait annuel	70,04 €	350,23 €	6,0000%	5,7000%	5,4150%	5,1443%	4,8870%
Adultes Stages journée	Tarif journalier	7,01 €	35,02 €	0,6000%	0,5700%	0,5415%	0,5144%	0,4887%
Adultes Stages demi-journée	Tarif journalier	3,50 €	17,51 €	0,3000%	0,2850%	0,2708%	0,2572%	0,2444%
Enfants / Jeunes à l'année	Forfait annuel	46,71 €	233,49 €	4,0000%	3,8000%	3,6100%	3,4295%	3,2580%
Enfants / Jeunes Stages journée	Tarif journalier	4,66 €	23,34 €	0,4000%	0,3800%	0,3610%	0,3430%	0,3258%
Enfants / Jeunes Stages demi-journée	Tarif journalier	2,35 €	11,66 €	0,2000%	0,1900%	0,1805%	0,1715%	0,1629%

Vide-grenier

Bénévoles-Organisateurs	Tarif journalier	3,00 €	-
Antoniens	Tarif journalier	6,00 €	-
Non-antoniens	Tarif journalier	8,00 €	-
Inscriptions le jour J	Tarif journalier	10,00 €	-

Accès libre sur demande

Accès Internet PC	Gratuit	-	-
Impression CV / Lettres de motivation	Gratuit	-	-
Impressions autres	A l'unité	0,10 €	-
Photocopies	A l'unité	0,10 €	-

Jardins partagés "Jardin Doré" au 126 rue de Massy

Accès aux espaces communs et parcelles collectives	Tarif annuel	5,49 €	16,47 €	0,5000%	0,4750%	0,4513%	0,4287%	0,4073%
Accès aux espaces communs et parcelles collectives + Accès à une parcelle individuelle d'environ 10 m²	Tarif annuel	16,47 €	43,90 €	1,5000%	1,4250%	1,3538%	1,2861%	1,2218%